

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°72-303 du 16 Novembre 1972

abrogeant le décret N°70-88/CP du 16
mai 1970, portant création de hauts-
commissariats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gou-
vernement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

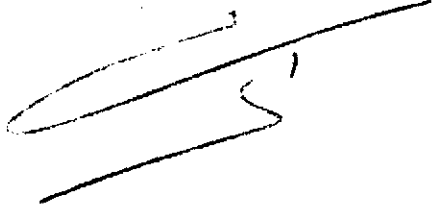
DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret
N°70-88/CP du 16 mai 1970, portant création de hauts-commissariats.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 Novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU